

Compte rendu du Comité de Programmation Du lundi 10 mai 2021

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Monsieur Pierre LEROY	Présent
Monsieur Christian BLANC	<i>En visio</i>	Monsieur Mathieu GICQUEL	<i>Excusé</i>
Monsieur Eric PEYTHIEU	Présent	Monsieur Richard NUSSBAUM	<i>Excusé</i>
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Monsieur Patrick VIGNE	<i>Excusé</i>
Monsieur Nicolas CRUNCHANT	<i>Excusé</i>	Monsieur Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Monsieur François PHILIP	<i>Excusé</i>	Monsieur Eric LIONS	<i>Excusé</i>
Monsieur Hervé BUISSON	Absent	Monsieur Jean-Michel TIROLE	Absent
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	<i>Excusé</i>	Monsieur Vincent BONNARDEL	<i>Excusé</i>
Madame Myriam JAMAL	<i>Excusée</i>	Monsieur Bernard ZANEBONI	<i>Excusé</i>

Publics 3 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Présent	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	<i>Excusé</i>
Monsieur Joël PRUVOT	Présent	Monsieur Luc MARCHELLO	<i>Excusé</i>
Madame Dominique BAYARD	<i>Excusée</i>	Monsieur Michel ROUSSEAU	<i>Excusé</i>
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Muriel SANCHEZ	<i>Excusée</i>
Madame Aurélie FRILET	<i>Excusée</i>	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	<i>Excusé</i>
Monsieur Xavier DUMOULIN	Présent	Monsieur Jonathan MOUNAL	<i>Excusé</i>
Monsieur Olivier ANTOYE	Présent	Monsieur Paul FAUGERAS	<i>Excusé</i>
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent	Monsieur Roland QUEINEC	Présent
Madame Claire ANDRES	<i>Excusée</i>	Monsieur Eric RANDU	<i>Excusé</i>
Monsieur Nassire HADJOUT	<i>Excusé</i>	Monsieur Claude DESCOMBES	Présent

Privés 7 / 10 voix délibérantes

Membres invités excusés : Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale et Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.

Participant à la réunion : Mesdames Caroline MACLE, GAL Pays du Grand Briançonnais et Daphné KHALIFA, Directrice du PETR.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 10

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 7

En date du 10 mai 2021, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu à la Mairie de Villard Saint Pancrace. Monsieur Cyrille Drujon d'Astros Président du GAL Pays du Grand Briançonnais, ouvre la séance à 16h00.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Projets pour sélection et programmation

FA3 - CC du Briançonnais : Valorisation de la Mobilité à l'échelle du Briançonnais

FA6 - EHPAD Guil Ecrins : Acquisition d'un écodigesteur de couches ou écovalorisateur

FA9 – ADRETS, CC Pays des Ecrins, MJC Centre social : Laboratoire territoire alpin 3 I : Illettrisme, Illectronisme, Itinérance

FA9 – PnrQ : Echanges et mutualisation pour l'animation des réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère

2/ Projet pour déprogrammation - Information déchéance de droits suite à un contrôle de dossier

FA7 – Association Les Enseignes de Briançon : Application digitale mobile en faveur du dynamisme économique du Grand Briançon

3/ Avenant n°5 à la convention du GAL – modification du calendrier de mise en œuvre du programme

4/ Modification des fiches action, annexe 6 à la convention du GAL

5/ Modification de la maquette financière, annexe 2 à la convention du GAL

6/ Ouverture d'appels à proposition

7/ Informations diverses

1/ Projets pour sélection et programmation

Six dossiers correspondant à quatre projets ont été instruits et votés par la Région le 23 avril 2021. Le projet de coopération Laboratoire territoire alpin 3 I est porté par six structures du Département dont trois ont déposé leur dossier auprès du GAL Pays du Grand Briançonnais. Ces trois dossiers analysés et notés ensemble, obtenant ainsi la même note.

	Note	Classement
Lot 36 : 2020-AAP2-6		
EHPAD Guil Ecrins : Acquisition d'un écodigesteur de couches ou écovalorisateur	26/40	1
Lot 41 : AAP 2020-AAP2-3		
Communauté de communes du Briançonnais : Valorisation de la Mobilité à l'échelle du Briançonnais	29/40	1
Lot 35 : 2020-AAP1-9		
Parc naturel régional du Queyras : Echanges et mutualisation pour l'animation des réseaux d'éco-acteurs de RB	65/90	1
ADRETS, Communauté de communes Pays des Ecrins, MJC Centre social : Laboratoire territoire alpin 3 I	45/90	2

Les critères de sélection sont détaillés tel que ci-après pour deux dossiers :

- Détail notation du dossier de l'EHPAD Guil Ecrins – Critères fiche action 6 – Note obtenue : 26/40

Critère	Sous critère	Valeur	Points
Catégorie 1: Réponses aux objectifs LEADER - sur 16 points			
Maintien et création d'emploi	Le projet ne prévoit pas la création d'emploi	0	0
	Le projet prévoit le maintien d'emploi / la transformation d'un CDD en CDI / l'augmentation du temps de travail d'un temps partiel	3	
	Le projet prévoit la création d'emploi	6	
Démarche éco-responsable du porteur de projet	Le projet ne prévoit aucune disposition particulière	0	3
	La structure prévoit d'organiser son activité et les déplacements, de choisir des fournitures et des équipements dédiés au projet, en vue de limiter les impacts sur l'environnement	3	
	La structure indique s'inscrire dans une démarche éco-responsable certifiée par un tiers et impactant le projet ou le projet prévoit l'obtention d'une reconnaissance éco-responsable	6	
Innovation / nouveauté du projet	Il s'agit d'une reproduction, reconduction d'une opération existante sur le territoire du projet	0	4
	Il s'agit du développement d'une opération existante ou répandue ailleurs que sur le territoire du projet	2	
	Il s'agit d'une opération complètement nouvelle pour le territoire du GAL	4	
Catégorie 2 Contribution à la stratégie du GAL - sur 14 points			
Création de nouveaux produits, services, activités, niches	Le projet ne prévoit aucune disposition particulière	0	3
	Le projet prévoit de créer un nouveau produit, service, activité ou niche	3	
	Le projet vise un positionnement des entreprises sur de nouveaux produits, services, activités, niches	6	
Acquisition de compétences ou nouv organisation	Le projet ne prévoit pas l'acquisition de compétences ou nouvelles organisation	0	2
	Le projet prévoit l'acquisition de compétences ou nouvelle organisation	2	
Soutien d'une filière	Le projet ne prévoit pas le soutien à une filière	0	0
	Le projet prévoit le soutien à une filière	2	
Prise en compte de la transition énergétique	Le projet ne prend pas en compte la transition énergétique	0	4
	Le projet prend en compte la transition énergétique	4	
Catégorie 3 : Capacités financières et moyens - sur 10 points			
Moyens dédiés à la gestion et au suivi de l'opération par le porteur	Le porteur de projet a l'intention de consacrer moins de 10% d'ETP pour la gestion et le suivi de l'opération	0	4
	Le porteur de projet a l'intention de consacrer 10 à 20% d'ETP	2	
	Le porteur de projet a l'intention de consacrer plus de 20%	4	
Moyens dédiés au financement du projet	Le porteur n'a pas la capacité financière de porter le projet	0	4
	Le porteur de projet a la capacité financière de porter le projet en faisant appel à d'autres soutiens pour l'avance de trésorerie	2	
	Le porteur fait preuve d'anticipation en prévoyant de la trésorerie, des gardes fous financiers et une lisibilité dans le temps	4	
Viabilité, pérennité et évolution du projet	La structure n'annonce aucun développement ou reconduction	0	2
	Le projet sera reconduit et prévoit de poursuivre son développement	2	

• Détail notation du dossier du PNR du Queyras – Critères de la fiche action 9 – Note obtenue : 65/90

Critère	Valeur	Points
BLOC 1 : Fondamentaux LEADER - sur 30 points		
Caractère innovant du projet : Innovation : De produit, de procédé, d'organisation et/ou de gouvernance (dont organisation et/ ou gouvernance sociale) ou de marketing/de communication/de visibilité	0 = absence d'innovation 5 = une innovation justifiée parmi les 4 critères 10 = Au moins 2 innovations justifiées parmi les 4 critères	5
Caractère partenarial du projet	Pré-formalisation 0 = absence de pré-formalisation 5 = Convention chef de file ou compte-rendu de COPIL ou d'instance partenariale ou note argumentaire	5
	Ampleur 0 = 2 partenaires (autres que le GAL) 5 = 3 partenaires (autres que le GAL)	5
	Nature 0 = absence de multisectorialité 5 = multisectorialité démontrée	5
BLOC 2 : QUALITE DU PROJET OU DE LA COOPERATION - sur 40 points		
Moyens humains affectés à l'opération	0 = absence de personne dédiée à la gestion du projet 10 = le porteur de projet désigne une personne référente dédiée à la gestion du projet (peu importe le pourcentage de temps de travail affecté à l'opération)	10
Pérennité du projet	0 = absence de pérennité de l'action 5 = le projet aura des débouchés/retombées grâce à la coopération 10 = le projet sera reconduit après le financement LEADER	5
Calendrier de mise en œuvre	Pour les projets interterritoriaux: 0 = projet supérieur à 2 ans / 10 = projet inférieur à 2 ans	10
Créations d'emploi	0 = pas de création d'emplois / 5 = maintien de l'emploi et/ou augmentation du temps de travail / 10 = création d'emploi	10
BLOC 3 CAPACITE FINANCIERE ET DEMARCHE ECO RESPONSABLE - sur 20 points		
Moyen dédiés au financement du projet	0 = Le porteur ne garanti pas avoir la capacité financière de porter le projet 5 = Le porteur de projet a la capacité financière de porter le projet en faisant appel à d'autres soutiens pour l'avance de trésorerie 10 = Le porteur fait preuve d'anticipation en prévoyant de la trésorerie, des gardes fous financiers et une lisibilité dans le temps	5
Démarche éco-responsable du porteur de projet	0 = Le projet ne prévoit aucune disposition particulière 5 = La structure prévoit d'organiser son activité et les déplacements, de choisir des fournitures et des équipements dédiés au projet, en vue de limiter les impacts sur l'environnement 10 = La structure réussit une bonne évaluation via l'outil "Mon entreprise responsable" ou la structure indique s'inscrire dans une démarche éco-responsable certifiée par un tiers et impactant le projet ou le projet prévoit l'obtention d'une reconnaissance éco-responsable	5

Des précisions sont apportées sur quelques critères : Il est demandé si un projet sur le consommé local devrait répondre par exemple au Projet alimentaire territorial départemental. Via les critères sur l'éco responsable et l'intégration et coordination du projet avec les politiques et les dispositifs locaux, départementaux et régionaux, l'articulation pourrait être démontrée. Il n'y a pas de caractère obligatoire à intégrer tous les dispositifs mais via les critères et l'accompagnement des porteurs de projet il est recommandé de prendre connaissance des politiques menées et d'y répondre. Il est rappelé l'existence du Contrat de transition écologique du PETR auquel des projets LEADER sont inscrits.

Quant à la notation, les projets dépassent souvent que de quelques points la note minimale à atteindre de 25/40, et rarement les 30/40.

Les critères doivent restés encourageant pour les porteurs de projet à s'engager dans certaines démarches (création emploi, innovation, transition énergétique, ...). Il n'y a pas de changement demandé.

Acquisition d'un écodigesteur de couches ou écovalorisateur
EHPAD Guil Ecrins

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté pour opportunité le 29 juin 2020.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 26/40.
Le dossier est classé au 1^{er} rang, seul dans son lot.
La participation financière de la Région a été votée le 23 avril 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Equipement et matériel	126 907,20 €	126 907,20 €
Coût total du projet	126 907,20 €	
Assiette éligible		80 000,00 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	72 000 €
Financier	Montant
Région SUD	28 800,00 €
FEADER	43 200,00 €
Autofinancement	57 907,20 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 43 200 € de FEADER

Il est précisé que l'écodigesteur réduit de 90% les déchets et produit une ouate utilisable dans le bâtiment. Via l'acquisition et l'installation sur l'écodigesteur d'un palettiseur, il serait possible de produire des pellets. Un lien peut être établi avec le réseau de chaleur en réflexion sur l'Argentière – La Bessée (l'EHPAD a un établissement à L'Argentière).

Valorisation de la Mobilité à l'échelle du Briançonnais
Communauté de communes du Briançonnais

FICHE ACTION 3

Ce projet a été présenté pour opportunité le 16 novembre 2020.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 29/40.
 Le dossier est classé au 1^{er} rang, seul sur son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 23 avril 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Communication	2 065,20 €	2 065,20 €
Prestations de services	1 770,00 €	1 770,00 €
Equipements et matériels	1 897,99 €	1 897,99 €
Frais salariaux	33 850,00 €	33 850,00 €
Coûts indirects	5 077,50 €	5 077,50 €
Location stand	630,00 €	630,00 €
Coût total du projet	42 290,69 €	
Assiette éligible		42 290,69 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	40 761,60 €
Financier	Montant
Région SUD	16 304,64 €
FEADER	24 456,96 €
Autofinancement	4 529,09 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	9
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	9

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 24 456,96 € de FEADER



Echanges et mutualisation pour l'animation des réseaux d'écoacteurs de Réserves de biosphère
Parc naturel régional du Queyras

FICHE ACTION 9

Ce projet a été présenté pour opportunité le 29 juin 2020.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 65/90.
 Le dossier est classé au 1er rang de son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 23 avril 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	46 959,12 €	46 959,12 €
Coûts indirects	7 043,87 €	7 043,87 €
Frais de restauration	175,00 €	175,00 €
Prestations de services	34 084,42 €	32 918,11 €
Coût total du projet	88 262,41 €	
Assiette éligible		87 096,10 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	78 386,47 €
Financier	Montant
Région SUD	31 354,59 €
FEADER	47 031,88 €
Autofinancement	9 875,94 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 47 031,88 € de FEADER

Ce projet a été présenté pour opportunité le 29 juin 2020.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 45/90.
 Le dossier est classé au 2ème rang de son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 23 avril 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	10 465,15 €	10 465,15 €
Coûts indirects	1 569,77 €	1 569,77 €
Prestations de services	8 896,97 €	8 896,97 €
Frais de déplacement	191,70 €	191,70 €
Coût total du projet	21 123,59 €	
Assiette éligible		21 123,59 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	19 011,22 €
Financier	Montant
Région SUD	7 604,49 €
FEADER	11 406,73 €
Autofinancement	2 112,37 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	3
Nombre de voix exprimées	7
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	7

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 11 406,73 € de FEADER

Ce projet a été présenté pour opportunité le 29 juin 2020.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 45/90.
 Le dossier est classé au 2ème rang de son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 23 avril 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	67 231,37 €	67 231,37 €
Coûts indirects	10 084,70 €	10 084,70 €
Prestations de services	10 998,00 €	10 998,00 €
Coût total du projet	88 314,07 €	
Assiette éligible		88 314,07 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	79 482,65 €
Financier	Montant
Région SUD	31 793,06 €
FEADER	47 689,59 €
Autofinancement	8 831,42 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	3
Nombre de voix exprimées	7
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	7

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 47 689,59 € de FEADER

Lab 3 I : Laboratoire territorial sur l'illettrisme, l'illectronisme, et l'itinérance
MJC du Briançonnais centre social

FICHE ACTION 9

Ce projet a été présenté pour opportunité le 29 juin 2020.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 45/90.
 Le dossier est classé au 2ème rang de son lot.
 La participation financière de la Région a été votée le 23 avril 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	29 150,74 €	29 150,74 €
Coûts indirects	4 372,61 €	4 372,61 €
Prestations de services	37 456,50 €	37 456,50 €
Frais de déplacement	1 601,80 €	0,00 €
Dépenses matérielles	3 004,00 €	3 004,00 €
Coût total du projet	75 585,65 €	
Assiette éligible		73 983,85 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	66 585,45 €
Financier	Montant
Région SUD	26 634,18 €
FEADER	39 951,27 €
Autofinancement	9 000,20 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 7 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	3
Nombre de voix exprimées	7
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	7

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 39 951,27 € de FEADER



2/ Projet pour déprogrammation - Information déchéance de droits suite à un contrôle de dossier

Application digitale mobile en faveur du dynamisme économique du Grand Briançon Association Les Enseignes de Briançon

FICHE ACTION 7

Suite à un contrôle sur place du projet LEADER des Enseignes, des pièces du dossier du porteur de l'opération ne correspondaient pas à celles du dossier du GAL : Quelques différences sur des relevés de temps et des frais salariaux ont été relevés. Des dépenses sont donc inéligibles, la subvention en sera d'autant réduite (estimé à un peu plus d'une centaine d'euros).

Une procédure de déchéance de droit à la subvention est en cours, le porteur a déclaré accepter la décision prise.

Les membres du comité prennent acte de la procédure.

3/ Avenant n°5 à la convention du GAL – modification du calendrier de mise en œuvre du programme

Afin de prétendre à l'obtention d'une enveloppe financière supplémentaire, un argumentaire a été adressé à l'Autorité de gestion afin de présenter l'état d'avancement du GAL, les projets en émergence, les besoins en financement. Le document est consultable sur l'espace des membres du comité.

En parallèle, le plan de développement régional, le calendrier de mise en œuvre et la maquette financière FEADER régionale ont été modifiés : il a été acté de proroger de deux ans le calendrier.

Il est nécessaire de faire un avenant à la convention entre le GAL, l'autorité de gestion et l'organisme payeur pour valider ces modifications.

	2021	2022	2023	2024	2025
Programme 2014 2020	Intégration enveloppe supplémentaire Ouverture appels à projet	Deux à trois périodes d'appels à projet	Derniers dossiers retenus	Fin de réalisation des opérations	Paiements des derniers dossiers
Programme 2021 2027	Concertations pour définir le nouveau programme	Candidature au nouveau programme – Réponse AMI de la Région		Démarrage de la programmation 2023 - 2027 Premiers projets présentés	

Décision du comité de programmation :
Validation de la modification du calendrier de mise en œuvre
et la passation d'un avenant à la convention

4/ Modification des fiches action, annexe 6 à la convention du GAL

Ci-après a été présenté un recensement des opérations en émergence qui solliciteraient le programme LEADER :

FICHE ACTION	OBJET DE L'OPERATION	PORTEUR
1	Accompagnement pour améliorer les conditions d'accueil et de logement des saisonniers	EPCI Communes
3	Actions en faveur de la mobilité des jeunes - Dispositif Savoir rouler	Association Mobil'idées
	Animations pour le développement de la mobilité, voire équipements	EPCI PETR
	Création d'un point de location de VAE	Entreprise
4	Mise en place d'atelier de rencontres, de plateau de formation, Accompagnement à la montée en compétences de professionnels (en particulier sur la rénovation énergétique)	Chambres consulaires
	Sensibilisation auprès des étudiants sur les opportunités du territoire	INHA
6	20 – 25 initiatives d'entrepreneurs Création/développement de Tiers lieux : co-cooking, tiers-lieu montagne en lien avec salle d'escalade Acquisition de moules pour la production du Bleu du Queyras spécifiques pour l'appellation Création d'une entreprise agricole - Production végétal - Maraichage - production sorbets Création atelier de transformation agroalimentaire Création d'une boucle d'économie circulaire liant toilettes sèches, gestion des effluents et production de compost Investissements dans des équipements permettant de traiter des matières locales (bois, marbre, ...) et matériaux de récupération afin de créer de nouveaux produits pour le territoire Développement de l'utilisation de contenants réutilisables, déploiement de système de consigne (groupement d'achats, système de lavage, outils de communication Création d'un espace boutique d'une miellerie et supports pédagogiques ...	Entreprises
7	Territorialisation de l'application Baïta (estimation coût 15 000 €)	Urbiseko
	Installation d'un Serre Dôme pour créer un jardin thérapeutique permanent et actif toute l'année ayant vocation à sensibiliser à la transition écologique et au développement durable grâce à la promotion d'un modèle éco-responsable basé sur l'exploitation des ressources dans un objectif d'autonomie alimentaire (estimation coût : 46 629 €)	Fondation Edith Seltzer
8	OduS : l'Observatoire du Spectateur	Pôle Culture et Patrimoines
	Plateforme musiques actuelles	Théâtre Association Les Décâblés
	Transhumances artistiques	Serre lez'Arts - Grandeur Nature
8	Offre de tourisme astronomique	Commune de Saint Vêran
	Mise en place de nouveaux produits de tourisme scientifique, équipement de plusieurs sites du Briançonnais	CCB Maison Géologie

FICHE ACTION	OBJET DE L'OPERATION	PORTEUR
8	Suite diagnostic sports de nature pour mise en place d'animations, d'un réseau de partenaires d'un observatoire et d'un accompagnement des gestionnaires de site	PETR
9	Valorisation de la laine – Structuration de la filière laine GAL APA, PNR Pyrénées Ariégeoises, PNR Baronnies Provençales	Association Laine d'Europe
	Suite Soutien préparatoire à la coopération Attractivité du territoire - Maintien des actifs	ADDET EPCI
	Coopération pour l'emploi saisonnier GAL PGB, SUD, Pays Landes Nature Côte d'Argent	EPCI
	Prise de contact avec les GAL Alpes de Chiemgauer (Allemagne Bavière) et La de Côme (Italie) lors d'une conférence d'Alliance dans les Alpes sur « Le tourisme sportif de nature face à l'avenir »	PETR GAL européens

En s'appuyant sur les besoins à venir et les modifications nécessaires déjà recensées, un « toilettage » des fiches action a été opéré : Il est proposé de :

- Identifier les mêmes porteurs de projet éligibles
- Identifier les mêmes dépenses éligibles et inéligibles
- Supprimer les plafonds de dépenses éligibles
-> Il pourra être précisé un éventuel plafond dans les appels à proposition
- Ouvrir les fiches uniquement sous forme d'appel à proposition (et non projet)
- Préciser certains titres, contextes et opérations éligibles et inéligibles pour certaines fiches :
 - Fiche action 1 : Titre « Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et de locaux faciliter l'accès à l'habitat »
 - Fiche action 2 : Titre « Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements et des locaux »
 - Fiche action 4 : Action éligible : Mise en place d'animation et de formations (plateau de formation, ateliers de rencontres, accompagnements à la montée en compétences de professionnels, ...)
 - Fiche action 6 : Action éligible : Opérations répondant à la structuration d'une filière, à la transition écologique (économies d'énergies) ou à des besoins de développement d'un secteur professionnel identifiés

Décision du comité de programmation :

Validation des modifications des fiches action / annexe 6 à la convention

5/ Modification de la maquette financière, annexe 2 à la convention du GAL

686 236 € de FEADER vont être attribué au GAL. C'est la somme maximale mobilisable et demandée par le GAL. Il est proposé de répartir la somme comme suit :

Fiche action	FA 1	FA 2	FA 3	FA 4	FA 5	FA 6	FA 7	FA 8	FA9	FA10	
Maquette FEADER avril 2021 en €	7 156,40	227,60	21 153,94	2 637,30	0,01	20 924,52	1 357,78	48 874,72	165 833,01	430 486,20	698 651,48
Abondement FEADER souhaité en €	0,00	0,00	50 000,00	54 677,00	0,00	160 000,00	80 000,00	90 000,00	80 000,00	171 559,00	686 236,00
Nouvelle maquette en €	7 156,40	227,60	71 153,94	57 314,30	0,01	220 924,52	61 357,78	128 874,72	235 833,01	602 045,20	1 384 887,48

Décision du comité de programmation :

Validation des modifications de la maquette financière / annexe 2 à la convention

6/ Ouverture d'appels à proposition

Après la modification des fiches actions et l'abondement de la maquette financière, il est proposé d'ouvrir des appels à proposition des fiches action :

- Fiche action 3 : Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable
- Fiche action 4 : Orienter sur les opportunités économiques, et les besoins en compétences du territoire
- Fiche action 6 : Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire
- Fiche action 7 : Soutenir le "consommer local" et les circuits-courts
- Fiche action 8 : Expérimenter le tourisme de proximité « endogène »
- Fiche action 9 : Coopération et soutien préparatoire à la coopération

L'ouverture est proposée au 11/05/21 et la clôture le 20/10/21.

Il y aura uniquement des appels à proposition avec un relevé des fiches déposées tous les 20 du mois.

La note minimale à atteindre est :

- pour les projets répondant aux fiches action 1 à 8 de 20/40 (précédemment 25/40),
- pour les projets répondant à la fiche action 9 mise en œuvre de la coopération de 45/90,
- pour les projets répondant à la fiche action 9 soutien préparatoire à la coopération de 10/20.

Décision du comité de programmation :

Validation de l'ouverture des appels à proposition des fiches action 3, 4, 6, 7,8 et 9

7/ Informations diverses

Date du prochain comité : lundi 28 juin à 17h00 à Eyglies

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 15h30. Un compte rendu est édité.

Le 07 juin 2021.

Le Président du GAL

